

AR Prefecture

063-216301424-20240410-10_04_2024_13-DE
 Reçu le 16/04/2024
 Publié le 16/04/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix avril à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le quatre avril s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie,

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

Objet : Subventions 2024 aux Associations

Monsieur le Maire rappelle l'importance de l'action des associations sur l'animation et l'attractivité de la commune.

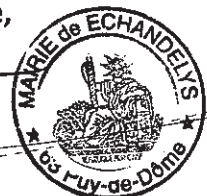
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents le conseil municipal décide de prévoir au budget primitif 2024 les subventions suivantes :

ADMR du Haut Livradois	100 €
Amicale des anciens pompiers	50 €
Associations des parents d'élèves	160 €
Les Champs de Lys	160 €
Société de chasse	160 €
Echandelys Terre de Jeux	160 €
Comité des fêtes	160 €
FNACA	25 €

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
 Christian HEUX



AR Prefecture
063-216301424-20240410-10_04_2024_14-DE Reçu le 16/04/2024 Publié le 16/04/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix avril à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le quatre avril s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie,

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

Objet : Tarifs assainissement

Vu la situation budgétaire du service assainissement depuis 3 ans (résultats négatifs), Monsieur le Maire propose au conseil d'augmenter le tarif de l'assainissement de l'eau et de fixer le nouveau tarif à **1,20 H.T. € le m3 et 80 € H.T. pour l'abonnement.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal accepte cette proposition de tarifs pour l'année 2024.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



AR Prefecture

063-216301424-20240410-1004-2024-15-PF-
 Reçu le 16/04/2024
 Publié le 16/04/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix avril à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le quatre avril s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie,

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

Objet : Budget primitif 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

1-Approuve le budget primitif du budget général comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

011 – Charges à caractère général	233 752.78
012 – Charges de Personnel	141 146.00
014- Atténuation de produits	7 000.00
023 – Virement à l'investissement	61 139.41
042 – Opérations d'ordre de dépenses entre sections	1 518.00
65- Autres charges de gestion courante	24 415.00
66 – Charges financières	5 815.58
TOTAL DEPENSES	474 786.77

AR Prefecture		
063-216301424-20240410-10 04 2024 15-BF	002 – Résultat antérieur	146 531.01
Reçu le 16/04/2024	013 – Atténuations de charges	21 715.00
Publié le 16/04/2024		
	70 – Produits des services	13 670.00
	73 – Impôts et taxes	16 750.22
	731 – Fiscalité locale	144 818.68
	74 – Dotations et participations	104 395.85
	75 – Autres produits de gestion courante	29 902.54
	76- Produits financiers	3.47
	TOTAL RECETTES	474 786.77

SECTION D'INVESTISSEMENT

001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	36 500.61
16 – Emprunt et dettes assimilées	12 617.66
20 – Immobilisations incorporelles	34 346.00
204 – Subventions d'équipement versées	3721.68
21 – Immobilisations corporelles	126 123.87
TOTAL DEPENSES	213 309.82

021 – Virement de la section de fonctionnement	61 139.41
040- Opérations d'ordre et de transfert entre sections	1 518.00
10- Dotations, fonds divers et réserves	33 619.91
13 – Subventions d'investissements	116 532.50
16 – Emprunts et dettes assimilées	500.00
TOTAL RECETTES	213 309.82

2-Approuve le budget primitif du budget assainissement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

03-216301424-20240410-10_04_2024_15-BF
 Recu le 16/04/2024
 Publié le 16/04/2024
 002- Résultat d'exploitation reporté -

011 - Charges à caractère général	2 668.20
012 - Charges de Personnel	1 850.00
014- Atténuation de produits	1 860.32
023- Virement à l'investissement	603.00
042 - Opérations d'ordre de dépenses entre sections	1 142.03
65- Autres charges de gestion courante	7 802.00
66 - Charges financières	201.00
TOTAL DEPENSES	2 099.45
	18 226.00

042 - Opérations d'ordre de dépenses entre sections	3 926.00
70- Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	14 300.00
TOTAL RECETTES	18 226.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

040- Opérations d'ordre et de transfert entre sections	3 926.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 018.03
23 - Immobilisations en cours	12 010.024
TOTAL DEPENSES	35 954.27

001 -- Solde d'exécution de la section d'investissement	17 010.24
021- Virement section fonctionnement	1 142.03
040- Opérations d'ordre et de transfert entre sections	7 802.00
13- Subvention d'investissement	10 000.00
TOTAL RECETTES	35 954.27

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
 Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
 Christian HEUX**



AR Prefecture

063-216301424-20240410-10_04_2024_15-BF
Reçu le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024

AR Prefecture

063-216301424-20240410-10_04_2024_16-DE
 Recu le 16/04/2024
 Publié le 16/04/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
 COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix avril à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le quatre avril s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie,

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

Objet : **Objet : Certification de la gestion durable de la forêt d'une collectivité publique :**

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De respecter les engagements du propriétaire forestier certifié PEFC ;

- d'accepter que cette adhésion soit rendue publique ;

- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC, utilisation soumise à demande et obtention d'une licence de droit d'usage de la marque PEFC;

- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes en cas de non-conformité de mes pratiques forestières aux engagements PEFC du propriétaire ;

- d'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par mes soins des mesures correctives qui pourraient m'être demandées, je m'exposerais à être exclue du système de certification PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;

- De s'engager à respecter les engagements PEFC relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;

- De s'engager à honorer la contribution à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;

De signaler toute modification concernant les forêts communales et, (ou) sectionnelles engagées dans la démarche PEFC ;

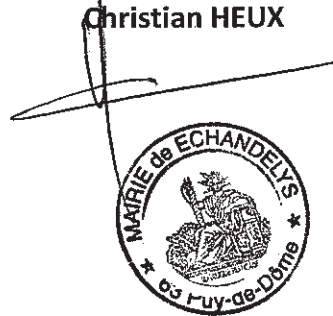
063-216301424-20240410-10_04_2024_16-DE
Reçu le 16/04/2024

Le Maire demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

DE 10-04-2024-17

063-216301424-20240410-10_04_2024_17-DE
Reçu le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS**

Séance du 10 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix avril à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le quatre avril s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie,

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : Convention chats libres

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été destinataire d'une convention de l'APA (Association Protectrice des Animaux) afin de procéder à la stérilisation des chats errants sur le territoire de la commune.

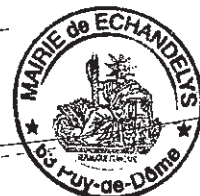
Après lecture de la convention, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte cette convention
- demande à Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Prefecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

DE 10-04-2024-18

063-216301424-20240410-10_04_2024_18-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS**

Séance du 10 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix avril à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le quatre avril s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie,

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : Vente portail

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ancien portail de l'école est mis en vente.
Il propose de fixer : - le prix de vente à 50 €,
- le délai de réception des offres à 2 mois

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- Fixer le prix de vente à 50 €
- Fixer le délai de réception des offres à 2 mois

Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en Sous-Prefecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX

